



AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°3 DU PLU DE BÉZIERS

Ouverture de la concertation conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

Objet de la concertation du public

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information, de débattre des objectifs et des principales orientations proposées par la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Béziers, prescrite par délibération du Conseil communautaire n°2025-07-4/3 en date du 8 juillet 2025.

Par cette délibération, l'Agglomération Béziers Méditerranée a défini les modalités de concertation avec le public.

Organisation de la concertation du public

En tant que porteur du projet touristique et culturel « Béziers Antique », la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est l'organisatrice de cette concertation (Département Aménagement et Transition Ecologique).

Durée de la concertation du public

Cette concertation démarrera à compter de la publication de ce présent avis, jusqu'au 15 décembre 2025 inclus.

Modalités de la concertation du public

- Mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation permettant au public d'accéder aux informations relatives à la procédure, de formuler des observations et des propositions, au siège de l'Agglomération Béziers Méditerranée (sis 39 boulevard de Verdun, à Béziers), de la Ville de Béziers (sis place Gabriel Péri, à Béziers) ainsi qu'au Département Urbanisme de la Ville (Caserne Saint-Jacques, Rampe du 96ème Régiment d'Infanterie, à Béziers), Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée du projet.
- Mise en ligne du dossier de concertation sur le site internet de l'Agglomération Béziers Méditerranée à l'adresse suivante : <http://agglobeziers.fr>.
- Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra également adresser ses observations par écrit à Monsieur le Président de l'Agglomération Béziers Méditerranée, Département Aménagement et Transition Ecologique, Quai Ouest, 39 Boulevard de Verdun, CS 30 567, 34 536 Béziers cedex ou par mail à l'adresse : lagglo@beziers-mediterranee.fr avec l'objet « Concertation procédure déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n° 3 de Béziers ».
- Affichage de l'avis de concertation à l'Agglomération Béziers Méditerranée et en mairie de Béziers et sur le site internet de l'Agglomération Béziers Méditerranée.
- Organisation d'une réunion publique, le vendredi 21 novembre 2025, de 18H à 20H, au Palais des congrès, 29 avenue Saint Saëns, à Béziers.

Suite de la concertation

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan, qui sera présenté en Conseil Communautaire.